

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS



**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 24 mars 2023**

DEL-2023-13

Le vendredi vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH

SECRETARE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

Objet : Vente du véhicule communal- Tracteur RENAULT

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, la vente du tracteur de marque RENAULT 782 immatriculé 6264 VP 77 suite à l'acquisition du tracteur ELIOS 210 CLAAS.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant l'état et l'âge (acquit par la commune en 1983) du tracteur de marque RENAULT 782 N° série 2 280 750 immatriculé 6264 VP 77,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Décide :

De céder le véhicule tracteur de marque RENAULT 782 N° série 2 280 750 immatriculé 6264 VP 77 en l'état à Monsieur Joël DUBECQ demeurant 9 bis rue Saint Martin 77720 QUIERS pour la somme de trois mille cinq cent euros (matériel non assujetti à la TVA).

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 24 mars 2023

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE



Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, CS 8630- 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr